



La Gazette

de Godewaersvelde

#20 | AVRIL > JUIN 2025

| Édito |

Chers concitoyens,

Avec l'arrivée du printemps, notre commune se réveille sous un nouveau jour. Les jours s'allongent, les fleurs commencent à éclore et la nature reprend ses droits. C'est une période de renouveau et d'espoir où chacun peut ressentir l'énergie positive qui nous entoure.

Ce printemps, je vous invite à profiter des beautés de notre environnement. Que ce soit lors de promenades dans nos chemins, sur le parcours des fenêtres qui parlent ou d'événements communaux, chaque moment passé ensemble renforce nos liens et notre solidarité.

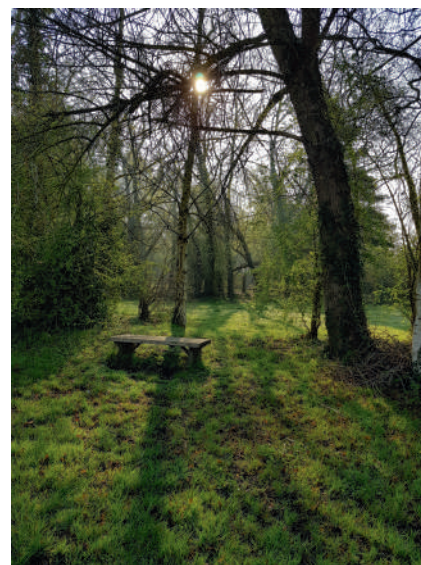
Nous avons également de nombreux projets en cours pour embellir notre ville et améliorer notre cadre de vie. Je suis convaincu que, ensemble, nous pouvons faire de notre commune un endroit encore plus agréable à vivre.

Je vous souhaite à tous un printemps épanouissant, rempli de joie et de convivialité.

N'oublions pas de prendre soin de notre planète et de célébrer les petites choses qui rendent notre quotidien si précieux.

Bien à vous,

Antoine Vermeulen



©photo - Gérard Maris - Godewaersvelde



| Agenda |

12^{ème}
FESTIVAL de
Théâtre amateur



du 11 au 13 Avril 2025
à Godewaersvelde

**Info sur www.godewaersvelde.fr**

*Comité des fêtes de Godewaersvelde*

Chasse aux oeufs
Lundi 21 Avril
à Godewaersvelde



Rendez-vous
9h45
à la zone de loisirs

Sur réservation uniquement



Prochains rendez-vous à la bibliothèque de Godewaersvelde

- Une autrice godewaersveloise **Magali Campagne** présentera le **samedi 12 avril à partir de 10h** le tome 3 de sa **trilogie de science fiction** *Les enfants de l'ombre*.
- **Vendredi 11 avril à 18h**, rencontre avec **Sam Sassi et Fanny Gambier** autour du livre *L'odeur de Cypres*.

Prochains dons du sang :

- mercredi 21 mai de 14h30 à 18h30
- vendredi 12 septembre de 14h30 à 18h30
- vendredi 5 décembre de 14h30 à 18h30



TOUR DE FRANCE | 5 Juillet 2025 | étape 1 | Lille Métropole > Lille Métropole | 185km



Ce sera une occasion rêvée, pour les sprinteurs, d'endosser le premier Maillot Jaune. Trois côtes, dans l'Artois d'abord à Notre-Dame-de-Lorette, peu après la traversée de Lens, puis en Flandre avec la côte de Cassel par son versant pavé et le Mont Noir, à une quarantaine de kilomètres du but auront, auparavant, créé une belle bagarre pour la conquête de celui du meilleur grimpeur. Mais à l'issue de cette boucle autour de Lille, où la vigilance sera de mise vis-à-vis d'un éventuel vent de côté propice aux cassures, la victoire devrait se jouer entre les plus véloce du peloton, au pied de la citadelle et au bout d'une large ligne droite d'un kilomètre parfaitement plane.





À la découverte du réseau ADMR



Chers habitants de Godewaersvelde, saviez-vous qu'au cœur de votre commune, l'ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural) dont le siège social est maintenant situé au 6 grand place à Boeschèpe joue un rôle essentiel sur le territoire des monts de Flandre en couvrant six communes : Godewaersvelde, Boeschèpe, Berthen, Saint Jans Cappel, Méteren et Bailleul.

Qu'est-ce que l'ADMR

À la différence d'autres structures qui dépendent d'un CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) ou sont à but lucratif, l'ADMR agit dans un cadre associatif. Le réseau ADMR c'est 2700 associations, 94.375 salariés, 85.000 bénévoles pour 720.000 clients en France. Créées en 1945, les premières associations avaient pour vocation de venir en aide aux familles et de proposer des emplois aux jeunes filles du monde rural. De ses origines, l'ADMR a gardé cette proximité avec les familles et un ancrage fort au plus près des besoins de chaque territoire.

Des services variés pour mieux vivre chez soi :

- Service et soins aux seniors : maintien à domicile, aide à la toilette, préparation des repas,
- Soutien à la parentalité et aide à l'enfance,
- Service d'entretien du domicile : nettoyage, courses (possibilité de bénéficier d'un crédit d'impôt égal à 50% des dépenses supportées),
- Accompagnement des personnes en situation de handicap : soutien personnalisé et adapté.

Un engagement local fort

La grande force de l'ADMR est de savoir faire vivre une relation triangulaire : clients, bénévoles et salariés.

Avec des équipes proches de chez vous l'ADMR s'appuie sur des professionnels qualifiés et des bénévoles investis. Ensemble, ils œuvrent chaque jour pour répondre aux besoins de notre commune.

Comment faire appel à l'ADMR

Si vous souhaitez bénéficier des services de l'ADMR, n'hésitez pas à nous contacter :

Numéro de contact local : 03 28 50 32 34

Les trajets courses



Mobilité Seniors ou personnes à mobilité réduite ou sans moyen de se déplacer en voiture :

Trajets courses vers les commerces Carrefour, Super U, Aldi de Steenvoorde pour les prochains mois : jeudi 17 avril ; jeudi 15 mai (deux fériés en mai) ; jeudis 5 et 19 juin.

Rendez-vous à 9h30 sur la place, inscription en mairie au 03 28 42 50 06.

Règlement de 2 euros au chauffeur le jour du trajet pour l'aller et retour.

Aide au maintien à domicile



Pour les personnes âgées, en situation de dépendance, de handicap et aux particuliers. Plusieurs possibilités sur le territoire :

- Association Aide à Domicile de Steenvoorde : 03 28 42 97 99
- ADMR Saint Jans Cappel : 03 28 50 32 34
- TELEASSISTANCE du Nord : toute information en mairie

Permanences des assistantes sociales



En mairie chaque 1^{er} lundi du mois de 14h à 15h sans rendez-vous.

En appelant au 03 59 73 48 30, rendez-vous possible avec une assistante sociale sur Hazebrouck au 48, Boulevard Abbé Lemire ou à votre domicile.

Le conciliateur de justice



Le conciliateur de justice est un auxiliaire de justice bénévole. Son rôle consiste à **faciliter le règlement amiable de certains litiges civils du quotidien** (troubles du voisinage, litiges entre propriétaires et locataires par exemple). éviter un procès.. Le **recours** au conciliateur de justice **est gratuit**. L'accord qu'il propose peut être homologué : approbation d'un acte ou d'une convention par un juge.

Les permanences du conciliateur de justice, Monsieur Germain FROMENTEL, ont lieu tous les 1^{er} et 3^{ème} mardi du mois **UNIQUEMENT** sur rendez-vous. Tél. 03 28 49 77 77



Pendant toute absence prolongée de votre domicile, vous pouvez vous inscrire à l'opération tranquillité vacances. Les services de police ou de gendarmerie se chargent alors de surveiller votre logement. Des patrouilles sont organisées pour passer aux abords de votre domicile. Vous serez prévenu en cas d'anomalies (dégradations, cambriolage ...).

Contactez la Brigade de Steenvoorde au 03 28 43 30 90

Vidéo-protections

Les dispositifs de vidéoprotection sont des caméras qui filment la voie publique (routes, places piétonnes et trottoirs) ou les lieux ouverts au public (piscine, cinéma, musée, magasin, restaurant, etc.).



Qui peut filmer quoi ?

Seules les autorités publiques (les mairies notamment) peuvent filmer la voie publique, en particulier pour la constatation des infractions aux règles de la circulation, la prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des

biens dans des lieux particulièrement exposés à des risques d'agression, de vol ou de trafic de stupéfiants ou la prévention d'actes de terrorisme.

Les entreprises et les établissements publics (notamment les lycées, hôpitaux, universités, musées, etc.) **peuvent filmer les abords immédiats** de leurs bâtiments et installations (la façade extérieure mais pas la rue en tant que telle) dans les **lieux susceptibles d'être exposés à des actes de terrorisme**.

Les autorités publiques et les personnes morales de droit privé (principalement les commerçants) peuvent filmer dans les établissements ouverts au public particulièrement exposés à **des risques d'agression ou de vol ou susceptibles d'être exposés à des actes de terrorisme**.

Caméra de surveillance extérieure

Les particuliers ne peuvent filmer que l'intérieur de leur propriété : l'article 9 du code civil émet clairement l'importance de respecter le droit à la vie privée de chacun. Il est donc autorisé pour un particulier d'installer des caméras de surveillance extérieures pour filmer des zones de sa propriété privée. Ces zones concernent le jardin, l'allée et l'entrée de la maison. Les particuliers ne peuvent pas filmer la voie publique, même pour assurer la sécurité de leur véhicule garé devant leur domicile.

Civisme I

Choisir le bon moment, c'est moins dérangeant



Rappel des horaires autorisés de tonte et d'utilisation d'engins thermiques et électriques par arrêté préfectoral :

- du lundi au vendredi, sauf jours fériés : de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30.
- le samedi : de 9h à 12h et de 14h à 19h.
- le dimanche et jours fériés : de 10h à 12h.



En cas de non- respect des horaires, vous vous exposez à une contravention dans le cadre des nuisances sonores (pour information : 68 €)

Nous faisons appel à votre civisme pour respecter ces créneaux afin de veiller au confort de tous et à la tranquillité de notre village.



Le brûlage de déchets et végétaux, une pratique interdite

Il est interdit de brûler les déchets verts à l'air libre sur l'ensemble de la région Hauts-de-France et ce durant toute l'année (Code de l'environnement).

Le brûlage des végétaux émet de nombreux composés toxiques. À titre de comparaison, 50 kg de déchets verts brûlés émettent autant de particules que 13 000 km parcourus par une voiture diesel. De plus, brûler des déchets (papiers, cartons, plastiques, palettes...) peut causer des troubles du voisinage et présente un risque sanitaire dus aux odeurs et à la fumée dégagée et si les feux sont mal contrôlés, ils peuvent entraîner des incendies.

En cas de non-respect de cette interdiction, la personne qui brûle des déchets verts peut avoir à payer une **amende de 750 €** Plus d'info sur le site de la prefecture.





Se reconnecter à la nature n'a que du bon !

Les Français passent en moyenne seulement 5 heures par semaine dans la nature, selon une étude récente de l'Université de la Terre. Un chiffre alarmant qui souligne une déconnexion croissante avec l'environnement naturel.

Plusieurs facteurs expliquent cette faible interaction avec la nature : les modes de vie modernes et la dépendance aux écrans sont parmi les principaux responsables.

La nature offre pourtant de nombreux bienfaits pour la santé. Passer du temps au grand air réduit le stress, améliore le moral et renforce les défenses immunitaires. Les activités de plein air, comme la randonnée, le vélo ou le jardinage sont de bons exercices physiques, contribuant ainsi à la lutte contre l'obésité et les maladies cardiovasculaires.



photo libre de droit

Mais, passer du temps dehors présente un autre intérêt: En observant les variations saisonnières, les modifications des écosystèmes, on peut mieux percevoir les impacts du changement climatique sur notre environnement : une floraison plus précoce, un ruisseau qui s'assèche... Il ne s'agit plus seulement de statistiques que l'on entend dans les médias mais d'une réalité tangible et concrète. Cette prise de conscience est essentielle pour encourager les comportements plus durables quand on sait que la moitié des personnes interrogées dans cette étude considère que l'érosion de la biodiversité a un impact sur leur vie quotidienne. Ce chiffre tombe même à 36 % lorsqu'il s'agit de l'état des milieux naturels autour de leur commune...

Fête du 8 mai

Suite à l'inscription au monument aux morts du soldat Henri DESFACHELLES tué le 28 Mai 1940 sur la commune et enterré dans le cimetière civil, cette année la Commune souhaite rendre hommage aux victimes de guerres (soldats ou civils Morts pour la France, prisonniers, blessés, déportés, réquisitionnés pour le Service du Travail Obligatoire, réfractaires, FFI, etc..)

Pour cette journée, nous proposons à chaque famille ayant une personne de leur entourage reposant au cimetière civil, de déposer une fleur, un petit drapeau français, ..., pour ne pas les oublier.

10h : rendez-vous au cimetière civil, route de l'Abeele,

- Dépôt de gerbe par la Commune pour toutes les victimes de guerre, à proximité de la tombe de M. DEVOS Henri, Maire pendant la guerre 1939-1945,
- Dépôt de fleurs sur la tombe d'Henri DESFACHELLES,
- Pose de fleurs sur les tombes de soldat ou civil par leurs familles,
- Musiques.

10h30 : Défilé dans la rue de Boeschève.

11h : Au monument aux morts

Pose des drapeaux par les enfants devant le monument aux morts,

- Inauguration de la plaque du soldat, DESFACHELLE Henri Mort pour la France,
- Discours.

11h 30 : Défilé rue de Callicanes

- Vernissage de l'expo 39-45 au Musée
- Pot de l'amitié.

Pour toute information supplémentaire, contacter la Mairie : Serge SOODTS 1^{er} Adjoint.

Vote du budget

Ce jeudi 13 mars s'est déroulé un Conseil Municipal. Parmi les points à l'ordre du jour étaient prévus l'approbation du Compte Financier Unique 2024 (CFU = bilan financier du budget 2024) ainsi que le budget primitif 2025.

Le budget permet de faire acter par le conseil municipal la situation financière de la commune et de présenter les grandes orientations pour l'année à venir. Au travers du budget, c'est la vision politique du maire et les projets en perspective pour la commune que l'on doit percevoir. Notamment pour les investissements.

Concernant le bilan 2024, les documents

présentés ne faisaient état que du montant global des dépenses les tableaux de répartition n'étant pas remplis.

Très difficile de savoir précisément à quoi a été affecté l'argent. De fait, nous avons voté CONTRE l'approbation du CFU 2024

Concernant le budget primitif 2025, il est censé dresser les orientations budgétaires pour l'année à venir.

Comme pour le CFU 2024, la proposition de budget primitif 2025 ne montrait qu'une somme globale :

2.315.967 euros pour la partie fonctionnement (charges de personnel, de gestion courante, intérêts de la dette [très faible], dotations aux amortissements, etc.)

2.125.662 euros pour l'investissement (le remboursement de la dette [très faible aujourd'hui], les dépenses d'équipement, les projets, etc.)

Ne sachant pas clairement à quoi ces sommes seront allouées (hormis une partie pour la rénovation de la salle des fêtes, projet auquel nous sommes opposés), nous avons voté CONTRE ce budget primitif 2025.

Les documents budgétaires sont publics et chacun peut en faire la demande en mairie.

Nous proposons de communiquer certains documents disponibles sur demande par mail : godewaersvelde.demain@gmail.com

Les repas « intergénérationnels » des mercredis récréatifs.

Des précisions pour celles et ceux qui ne connaissent pas ce rendez vous mensuel enfants / seniors !

Rendez-vous à 12 h à la salle des fêtes pour les seniors du village et villages voisins. Le repas se passe avec les enfants des mercredis récréatifs, un bon temps partagé avec les plus jeunes, mais aussi avec vos amis. Le tarif est fixé à 7 € pour les habitants de Godewaersvelde et à 7,60 € pour les personnes extérieures. L'inscription est obligatoire auprès du secrétariat de la mairie 03.28.42.50.06. pour le vendredi qui précède la date du repas.

Une animation avec les enfants peut être proposée aux personnes qui ont pris le repas. Elle est facultative, c'est une invitation à prolonger le moment convivial avec les enfants.

Dates à retenir :

- Mercredi 2 avril
- Mercredi 7 mai repas suivi d'une visite guidée gratuite de la nouvelle exposition temporaire au Musée de la vie frontalière. Celui-ci a pris un petit coup de fraîcheur, peintures, ascenseur pour l'accessibilité !
- Mercredi 4 juin
- Mercredi 2 juillet, le dernier rendez vous avant les vacances scolaires : visite du musée de la vie Rurale de Steenwerck, un départ du village en bus, une formule pique nique et visite... Un joyeux moment en perspective ! On vous en dira plus bientôt...

| École Jacques Prévert |

Un nouveau jeu dans la cour

L'APE de l'école Jacques Prévert a offert une nouvelle activité pour la cour de récréation aux enfants. Il s'agit de « imite-moi », un jeu d'imitation thermocollé. Ainsi les élèves peuvent réaliser des chorégraphies, des petits défis ou autre selon leur imagination qui est souvent débordante.

Un grand merci à l'équipe pour ce cadeau.



Ateliers Watty à l'école/Ecopousse

Les élèves de maternelle, CP, CE1 et CE2 bénéficient d'ateliers financés par Territoire Energie Flandre, autour du thème de l'écologie. Ainsi ils ont travaillé sur les énergies, le chauffage, la climatisation lors d'une première rencontre. Nous avons ainsi la chance d'avoir de véritables responsables de l'énergie à l'école !

Deux autres ateliers vont se dérouler à l'école dans les prochaines semaines.



©photos - école Jacques Prévert

| École St Gérard |

Les grognards à l'école St Gérard

Vendredi 24 janvier, nous avons eu la visite de soldats napoléoniens dans notre classe. Nous avons pu les questionner et avons appris beaucoup de choses. Ces soldats, étaient appelés "les Grognards" en raison de leur caractère bougon et de leur penchant à râler.

Les Grognards étaient principalement composés de vétérans, choisis pour leur bravoure et leur expérience. Les Grognards étaient réputés pour leur discipline, leur loyauté et leur capacité à se battre dans des conditions extrêmes.

Au cours des guerres napoléoniennes, le Grognard, Ferdinand Savaete, né à Eecke, a participé à toutes les batailles, comme celles

d'Austerlitz, de Friedland et encore la campagne de Russie. Il fut blessé à Wagram en 1809. Il est mort à l'âge de 81 ans et repose au cimetière de Caestre.



©photos - école St Gérard

Nous avons pu voir et toucher leur tenue et leur équipement ; du shako aux chaussures cloutées, en passant par l'havresac, la giberne ainsi que le fusil et la baïllonnette.

Un immense merci à ces passionnés d'être venus nous expliquer tout cela.

La classe des CM



©photo - Martial - Commune de Godewaersvelde

Le Printemps des poètes, quand la poésie se partage

La scène ouverte organisée par la Bibliothèque municipale dans le cadre du Printemps des poètes a rassemblé le 20 mars dernier un public nombreux au Centre Socio Culturel. Plus de vingt intervenants en grande majorité habitants de Godewaersvelde ont présenté et dit un texte poétique de leur choix sur le thème 'Hymnes à l'amour'. Ces textes étaient d'une grande variété de Paul Eluard à une chanson de Johnny Hallyday en passant par plusieurs compositions personnelles. Le public très attentif a été touché par les textes et la grande qualité de leur lecture.

Cette soirée montre que la poésie se trouve dans la force de l'expression des sentiments et des idées que ce soit en vers ou en prose ou dans une chanson. Elle est un langage qui s'adresse à tous.

Des grognards dans les écoles

Notre commune en lien avec les communes de Caestre et d'Eecke s'est associée à l'organisation par un collectif d'association de Médailleurs des ordres nationaux de la rénovation de la tombe d'un « grognard » de l'armée napoléonienne. En accompagnement de cette action une série d'animations culturelles ont été mises en place.

Parmi celles-ci les enfants de CM des écoles Jacques Prévert et Saint Gérard de Godewaersvelde ont pu recevoir la visite de trois grognards en costume de la Brigade Vandamme conduite par le Maréchal Bessières (Regis Jonckheere). La vie des soldats de la Grande armée a été présentée ainsi que les campagnes napoléoniennes. Une grande leçon d'Histoire grandeur nature qui a passionné les enfants et provoqué beaucoup des questions. Cette visite sera sans doute gravée longtemps dans leurs mémoires. Avant cette intervention, Françoise Hostalier et Philippe Salmon tous deux médaillés de la Légion d'honneur avaient présenté les différents ordres nationaux : Légion d'honneur, Ordre du mérite ...

Enfin, dans le même cadre, une conférence animée par Regis Jonckheere sur le thème « la circonscription sous Napoléon » a rassemblé plus de cinquante personnes le 14 février au Centre socio culturel.



©photo - Martial - Commune de Godewaersvelde

Vie associative

Dons du sang et de plasma

Je profite de l'espace qui m'est attribué dans la gazette municipale pour remercier une nouvelle fois tous les donateurs qui se présentent à nos collectes. Malgré une baisse sensible de 25%

des dons en 2024 je reste positif quant à la suite des événements. En effet 17 nouveaux donateurs sont venus renforcer nos rangs lors des trois collectes de l'année écoulée.

Pour information, la moyenne de dons par personne et par an est de 1,7. Avec une moyenne juste supérieure à 2 à l'échelon



10 000 ème don fêté à Godewaersvelde

©photo - Amicale des Donneurs de Sanglibre de Godewaersvelde

national, nous pourrions répondre aux besoins de l'Etablissement Français du Sang !

Par ailleurs une nouvelle campagne lancée par l'EFS nous incite à participer également sur un autre front, celui du don de plasma (nécessaire à la production de médicaments indispensables pour soigner de nombreuses maladies).

L'objectif est d'atteindre l'autosuffisance pour ne plus devoir acheter à l'étranger ce produit sanguin.

La maison du don exclusivement dédiée au don de plasma, situé au 232 rue de Vieux Berquin à Hazebrouck vous accueille : le lundi de 12h00 à 18h00, le mardi de 14h00 à 19h00, le mercredi de 12h00 à 18h00, le jeudi de 8h00 à 13h00, le vendredi de 14h00 à 19h00 et le samedi de 8h00 à 13h00.

Pour tout renseignement, appelez le 03 28 54 22 58.

Que ce soit en donnant régulièrement en sang total et/ou en don de plasma, vous contribuez à sauver des vies.

LE PRINTEMPS POINTE SON NEZ ...

Profitions des premiers rayons du soleil pour effectuer quelques tâches au jardin.

Pour les arbres fruitiers, s'il ne gèle pas, une taille d'hiver est encore possible en évitant de trop toucher aux charpentes sauf pour les branches qui poussent anarchiquement et gênent le passage, l'arbre en souffrirait et aurait du mal à s'en remettre. Ne tailler que les branches qui s'entrecroisent et empêchent le soleil de laisser passer la lumière lorsque l'arbre sera en feuilles. Quand aux brindilles qui poussent à la verticale, les éliminer et en juin, au moment de l'éclaircissage des fruits, arracher les repousses, les tailler ne ferait que les faire repousser de plus belle...

D'une manière générale, donner une belle forme régulière à l'arbre, une taille « en parapluie » facilitera la récolte.

Il est encore temps aussi pour les arbustes d'ornement et les haies en prenant garde aux nids d'oiseaux qu'il nous faut absolument préserver, tâche d'autant plus difficile lorsqu'ils seront en feuilles.

Il est maintenant temps de tailler les rosiers en enlevant les branches mortes et les gourmands (branches à 7 feuilles qui démarrent avant le point de greffe). Tailler ensuite les autres branches après un troisième œil en choisissant un œil orienté vers l'extérieur.

Recette facile et goûteuse, les pancakes aux pommes (4 personnes)



©photo - Yves W

- Mélanger dans un saladier 75 grammes de farine, 10 grammes de sucre en poudre, 1 sachet de sucre vanillé, 5 grammes de levure chimique et 15 grammes de beurre fondu. Mélanger le tout jusqu'à obtenir un mélange homogène.

- Dans un bol, casser un œuf, ajouter une pincée de sel et une demi tasse de lait. Battre le tout et mélanger

dans le saladier avec la farine petit à petit en s'aidant d'un fouet. Si le mélange est trop épais, ajouter un peu de lait pour obtenir une pâte lisse et laisser reposer 10 à 15 minutes à température ambiante.

- Pendant ce temps, éplucher deux petites pommes et les couper en petits cubes de 1 à 2 cms et les incorporer à la pâte.

- A l'aide d'une petite louche, faire deux petits tas dans une grande poêle anti adhésive beurrée et cuite à feu moyen 2 mn par face environ. Renouveler l'opération avec le reste du mélange.

Servir chaud ou tiède et bonne dégustation !

I État civil

Naissances :

Félix BAILLEUL VERDUN le 05/02/25

Léon WEIZMANN le 07/02/25

Cléo HENNION le 28/02/25

Robin CLEENEWERCK le 08/03/25

Décès :

M. VARNIER Louis-Marie le 10/12/24

Mme DELANGUE veuve RULEWICZ Madeleine le 15/12/24

M. CAULIER Jean-Claude le 20/02/25

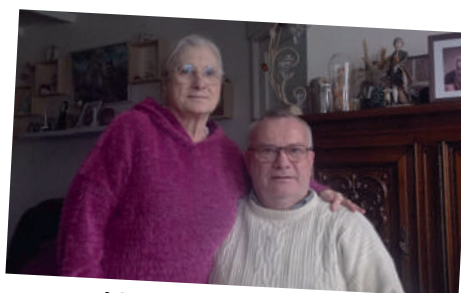
M. BOURDON Daniel le 28/02/25

I Noces d'or



Monsieur et Madame HAYAERT Joël

Deux couples ont fêté leurs nocés d'or, ils ont reçu la visite de Brigitte Geloën et Catherine Olivier qui leurs ont remis un bouquet de fleurs.



Monsieur et Madame BOURDON Jean-Marie



Vous êtes nouvel habitant ?

La commune vous souhaite la bienvenue et vous invite à contacter ou vous rendre à la Mairie pour découvrir la commune et les services à votre disposition.

Pensez également à effectuer votre changement d'adresse et les formalités administratives indispensables.

Mairie :

2, rue de Boeschèpe

☎ 03 28 42 50 06

f Godewaersvelde

🌐 www.godewaersvelde.fr